MÉTRÉ QUANTITATIF — ÉCHANTILLON

Agrandissement résidentiel arrière + étage au-dessus d'un garage · Montréal · 122 m² d'emprise totale après travaux · plans datés de 2025

> **CECI EST UN ÉCHANTILLON D'UN LIVRABLE**
>
> **Métré préliminaire non contractuel. Quantités seulement. Aucun prix. Aucune soumission.**
>
> Il est publié comme échantillon de format et de rigueur — non comme une offre, non comme un document d'appel d'offres, non comme une demande de permis, et non comme une détermination professionnelle. Il a été préparé à partir d'un projet réel et anonymisé pour la publication ; chaque quantité ci-dessous est exactement la quantité relevée sur les dessins. Le §7 énonce précisément ce qui a été retiré et ce qui ne l'a pas été.

Document	SAMPLE-01 · rév. 1
Préparé	2026-11-13
Dessins lus	11 feuilles d'architecture, datées de 2025
Type de livrable	Métré quantitatif — enveloppe extérieure et structure
Langue	Corps en français ; appels de plan cités tels qu'imprimés sur les feuilles
Prix de construction	Aucun. Aucun prix n'est rattaché à une ligne de ce document.

La règle que suit ce document. Chaque nombre est soit imprimé sur une feuille, soit de l'arithmétique sur des nombres imprimés. Les feuilles interdisent tout le reste : *« Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les plans. »* Rien ci-dessous n'a été mis à l'échelle sur le papier, et aucune ligne n'a été remplie avec un chiffre plausible.

0 · Comment lire une ligne

Classe	Signification
`OBSERVED`	Écrit sur une feuille de dessin. Cité tel qu'imprimé, avec la feuille nommée.
`DERIVED`	Arithmétique sur des nombres `OBSERVED`. **L'arithmétique est imprimée dans la colonne Base** pour qu'un lecteur puisse la refaire à la main.
`DERIVED-SCALED`	Mesuré sur un plan à son échelle déclarée. **Aucun admis** au §2 — les feuilles l'interdisent.
`OPEN`	Non déterminable à partir de cet ensemble. Exclu du §2, listé au §3, avec le document qui le clôturerait nommé.

1 · Portée de ce métré

L'enveloppe extérieure et la structure montrées sur les 11 feuilles : l'agrandissement de deux étages de 70,63 m² d'emprise, la réfection du revêtement de la maison existante, les travaux de toiture, les ouvertures et les accessoires extérieurs.

Les quantités intérieures ne sont **pas** dans le bloc confirmé. Les aires des pièces sont cotées sur les feuilles, mais le dossier d'approbation ne couvre que l'extérieur et personne n'a confirmé si la reconfiguration intérieure relève du permis. Une quantité dont la portée n'est pas confirmée n'est pas une quantité que l'on peut chiffrer — elle est donc écartée plutôt que devinée.

2 · Quantités confirmées — 23 lignes

#	Div.	Poste	Qté	Unité	Base — la feuille, et la dimension ou l'énoncé dont elle provient	Statut
V-01	31 23 16	Emprise de l'agrandissement — aire au plan	**70,63**	m²	Feuille A-101 : « *Aire de bâtiment agrandissement: 70,63 m2* », repris sur le plan comme « *Agrandissement 2 étage / Superficie au sol: 70,63 m²* »	`OBSERVED`
V-02	—	Emprise du bâtiment existant	**51,71**	m²	A-101 : « *Aire de bâtiment existant: 51,71 m2* »	`OBSERVED`
V-03	—	Emprise totale proposée	**122,34**	m²	A-101 : « *Aire de bâtiment total proposé: 122,34 m2* ». Recalcul : 51,71 + 70,63 = **122,34** ✓	`OBSERVED`
V-04	—	Aire du terrain	**397,2**	m²	A-101 : « *Superficie du terrain: 397,2 m2* »	`OBSERVED`
V-05	—	Taux d'implantation	**30,8**	%	A-101 : « *Taux d'implantation proposé: 30,8 %* ». Recalcul : 122,34 ÷ 397,2 = **30,80 %** ✓	`OBSERVED`
V-06	32 93 00	Aire de plantation proposée	**182,6**	m²	A-101 : « *Superficie de végétaux proposé: 182,6 m2* ». Recalcul contre le 46 % imprimé : 182,6 ÷ 397,2 = **45,97 %** ✓	`OBSERVED`
V-07	06 16 00 / 06 10 00	Aire de plancher ajoutée, deux niveaux — couvre les panneaux et l'ossature de plancher	**141,26**	m²	`DERIVED` : 2 × 70,63 = **141,26**. Deux étages selon A-101 « *Agrandissement 2 étage* » ; les élévations montrent un étage complet au-dessus de toute l'emprise de 122,34 m². **Les dimensions et portées des éléments ne sont pas incluses** — voir R-09	`DERIVED`
V-08	03 30 00	Dalle sur sol à l'agrandissement	**70,63**	m²	A-301 / A-303 : « *Dalle garage 97'-0"* » et « *Dalle garage/salon 97'-0"* » — le plancher de l'agrandissement est une dalle au repère 97'-0", 8" sous « *Dessus fondation 97'-8"* ». A-201 ne montre le sous-sol que sous la maison existante ; l'agrandissement n'a donc pas de sous-sol	`OBSERVED` + `DERIVED`
V-09	07 54 00	Toit plat sur l'agrandissement — aire au plan	**70,63**	m²	A-204 « *Plan de toiture - Proposé* » avec flèches de pente à 2 % sur l'agrandissement ; aire tirée de l'énoncé d'emprise de A-101. À 2 % de pente, la surface est de 70,63 × 1,0002 = **70,64 m²**, donc l'aire au plan est la bonne quantité	`DERIVED`
V-10	07 31 00	Réfection de la couverture en pente sur la maison existante	**54,51**	m²	`DERIVED` : 51,71 × √(1 + (4/12)²) = 51,71 × 1,05409 = **54,51**. Pente `4:12` imprimée sur A-204 / A-301 / A-303 / A-304. La réfection fait partie des travaux proposés, pas de l'état existant	`DERIVED`
V-11	07 46 00	Aire de mur d'enveloppe, les quatre façades — brute	**284,2**	m²	`DERIVED` : 68 + 74,8 + 66,6 + 74,8 = **284,2**. Les quatre valeurs sont les `Surface` imprimées dans le calcul CCQ 9.10.15 sur A-301, A-302, A-303 et A-304	`DERIVED`
V-12	08 80 00	Aire des baies vitrées, les quatre façades	**39,4**	m²	`DERIVED` : 20,9 + 2,0 + 16,5 + 0 = **39,4**, d'après « *Surcace des baies non protégées proposée* » sur A-301 / A-302 / A-303 / A-304 (zéro à gauche)	`DERIVED`
V-13	07 46 00	Enveloppe opaque nette après ouvertures	**244,8**	m²	`DERIVED` : 284,2 − 39,4 = **244,8**. **Enveloppe entière, pas le revêtement neuf** — lire l'avertissement sous ce tableau avant de l'utiliser	`DERIVED`
V-14	08 11 00 / 08 51 00 / 08 33 00	Ouvertures extérieures — 13 au total : 9 fenêtres, 1 porte d'entrée, 1 porte de garage, 1 porte-fenêtre, 1 porte latérale	**13**	unité	Comptées sur les quatre élévations : avant (A-301) 4 fenêtres + porte d'entrée en acier vitré + porte de garage ; côté droit (A-302) une porte en acier isolé et rien d'autre ; arrière (A-303) 5 fenêtres + porte-fenêtre ; côté gauche (A-304) aucune. Corroboré par les quatre aires vitrées totalisant 39,4 m². **Aucun tableau des ouvertures n'existe dans l'ensemble** — les dimensions par ouverture sont `OPEN` (R-03)	`OBSERVED` (décompte)
V-15	11 00 00	Case de stationnement intérieure	**17,05**	m²	A-202 : « *unité de stationnement 3,1m x 5,5m* ». 3,1 × 5,5 = **17,05**	`OBSERVED`
V-16	05 51 00	Escalier — 28 contremarches @ 7¼", quatre volées (9 / 4 / 11 / 4), un palier intermédiaire	**28**	contre-marche	A-402 : `9 cm @ 7¼"`, `4 cm @ 7¼"`, `11 cm @ 7¼"`, `4 cm @ 7¼"` (*contremarches*). Recalcul exact : 28 × 7,25" = 203" = 16'-11" = 109'-0" − 92'-1" ✓. Palier à « *Dessus palier escalier 97'-7¼"* »	`OBSERVED` + `DERIVED`
V-17	—	Niveaux de plancher dans le bâtiment	**5**	niveau	Repères lus sur A-301 / A-302 / A-303 / A-401 / A-402 : sous-sol `92'−1"`, rez-de-chaussée de l'agrandissement `97'−0"`, rez-de-chaussée de la maison `100'−0"`, 2e de l'agrandissement `106'−7"`, 2e de la maison `109'−0"`	`OBSERVED`
V-18	—	Hauteur libre sous plafond par niveau	voir Base	m	`DERIVED` à partir des paires de repères : sous-sol **6'-11½"** (99'-0½" − 92'-1") ; rez-de-chaussée de la maison existante **8'-0¾"** (108'-0¾" − 100'-0") ; garage **8'-4½"** (105'-4½" − 97'-0") ; 2e de la maison existante **8'-1¾"** (117'-1¾" − 109'-0") ; 2e de l'agrandissement **8'-2"** (114'-9" − 106'-7")	`DERIVED`

#	Div.	Poste	Qté	Unité	Base — la feuille, et la dimension ou l'énoncé dont elle provient	Statut
V-19	—	Hauteur du bâtiment au-dessus du repère de la dalle du garage	**7,52 / 6,86**	m	`DERIVED` : faîte 121'-8" − 97'-0" = 24'-8" = **7,52 m** ; parapet 119'-6" − 97'-0" = 22'-6" = **6,86 m**. Le maximum de zonage est de 9 m / 2 étages au dossier	`DERIVED`
V-20	22 14 00	Drainage de toiture — avaloirs de toit à débit contrôlé	**2**	unité	A-204 : deux « *Avaloir de toit à débit contrôlé* » annotés dans les deux plans de toit à 2 %	`OBSERVED`
V-21	08 75 00	Dispositifs anti-chute pour fenêtres, deuxième étage	**6**	unité	Exigence imprimée sur A-301 et A-303 : toute fenêtre du deuxième étage dont l'appui se situe à moins de 900 mm au-dessus du plancher fini doit être protégée par un dispositif limitant l'ouverture à 100 mm au maximum, selon ASTM F2090. Six fenêtres du deuxième étage sont dessinées (3 avant, 3 arrière) ; l'appui est dessiné à 2'-0" (610 mm) sur A-301 et à 2'-6" (762 mm) sur A-303 — les deux sous 900 mm	`OBSERVED` (exigence) + décompte
V-22	05 52 00	Garde-corps à la porte-fenêtre arrière	**1**	emplacement	A-303 : garde-corps spécifié en poteaux d'aluminium avec panneaux de verre trempé ; hauteur de garde-corps cotée 3'-0"	`OBSERVED` (spéc.)
V-23	05 52 00	Garde-corps de l'escalier intérieur	**1**	emplacement	A-203 : « *muret garde-corps 36" ht* » à la trémie de l'escalier ; A-203 note aussi « *ouvert sur rdc* »	`OBSERVED` (spéc.)

> **⚠ V-13 est un chiffre d'enveloppe, pas une commande de revêtement**
>
> Les 244,8 m² couvrent les quatre façades du bâtiment entier, y compris le mur avant de la maison existante (dessiné en brique) et son mur gauche (brique et bloc de béton), qui semblent **conservés**. Le revêtement neuf est montré sur l'agrandissement et sur le mur arrière remplacé. **Quelle part des 244,8 m² reçoit réellement du revêtement neuf n'est cotée nulle part dans l'ensemble** — c'est `OPEN`, point R-02.
>
> Ne chiffrez pas 244,8 m² de revêtement. Cet avertissement est dans l'échantillon parce qu'il est dans le livrable : un nombre juste pour un usage et faux pour un autre est plus dangereux qu'un nombre manquant.

2.1 · Contrôles internes — arithmétique sur des nombres imprimés, montrée pour être refaite à la main

Contrôle	Arithmétique	Imprimé	Résultat
Emprise totale	51,71 + 70,63	122,34	✓
Taux d'implantation	122,34 ÷ 397,2	30,8 %	30,80 % ✓
Ratio de plantation	182,6 ÷ 397,2	46 %	45,97 % ✓
Enveloppe brute	68 + 74,8 + 66,6 + 74,8	284,2	✓
Aire vitrée	20,9 + 2,0 + 16,5 + 0	39,4	✓
Enveloppe nette	284,2 − 39,4	244,8	✓
Escalier	28 × 7,25"	109'-0" − 92'-1"	203" = 16'-11" ✓

3 · Nécessite encore des dessins — 16 points, tous `OPEN`

Aucun de ces points n'est rempli avec un chiffre plausible. Chacun nomme le document qui le clôturerait. Là où l'ensemble délègue lui-même une conception à quelqu'un d'autre, c'est dit, parce que « personne ne l'a dessiné » et « l'architecte l'a confié à un ingénieur » sont deux faits différents.

#	Point	Statut	Le document précis qui le clôturerait
R-01	Périmètre de l'agrandissement	`OPEN`	Un plan coté ou un plan de fondation. **Aucun périmètre n'apparaît nulle part dans l'ensemble.**
R-02	Aire du revêtement neuf vs brique conservée	`OPEN`	Une élévation assortie à la légende « *Mur conservé* » / « *Nouveau mur* » **avec dimensions**, ou un tableau des finis. La légende existe mais n'est pas cotée.
R-03	Largeurs et hauteurs par ouverture	`OPEN`	Un **tableau des portes et fenêtres**. Les élévations donnent hauteurs et positions ; les largeurs ne sont pas imprimées. Les seules *aires* d'ouverture de l'ensemble sont les quatre valeurs CCQ derrière V-12.
R-04	Périmètre de toiture, longueur de parapet, longueur de solin	`OPEN`	Un plan de toiture coté — aucune dimension de rive de toit n'existe.

#	Point	Statut	Le document précis qui le clôturerait
R-05	Nombre d'évents de toiture	`OPEN`	A-204 le reporte en termes : *« modèle, nombre d'unité et emplacement à valider avec représentant »*. Un plan de toiture révisé ou le décompte du représentant.
R-06	Composition de mur — panneaux, valeur R de l'isolant, pare-air/pare-vapeur, profondeur de cavité	`OPEN`	La **légende des compositions** pour les repères imprimés aux coupes (`M1`, `M2`, `P1`–`P4`, `C2`–`C7`, `F1`/`F2`/`F4`, `T1`). Aucune légende, clé ou table sur les 11 feuilles ne les définit.
R-07	Composition de toiture au-delà de la géométrie	`OPEN`	Type de pontage, isolant, produit de membrane. L'ensemble dit seulement *« Membrane toiture pt. ht. »*.
R-08	Fondation — semelles, épaisseur de mur, armature, imperméabilisation, drainage, remblai	`OPEN`	Un **plan de fondation** et les dessins structuraux de l'ingénieur membre de l'OIQ. La seule donnée de fondation de l'ensemble est un repère.
R-09	Structure — poutres, poteaux, assemblages, portées	`OPEN`	Les dessins structuraux de l'ingénieur membre de l'OIQ. Les 11 feuilles les délèguent : *« Tous les travaux de fondations et de charpente doivent être spécifiés et approuvés par un ingénieur membre de l'OIQ. »*
R-10	Volume d'excavation, sol, rabattement de nappe	`OPEN`	Un repère de niveau de sol fini plus des informations géotechniques. Aucun repère de niveau n'existe dans l'ensemble.
R-11	Détail d'escalier — géométrie marches/contremarches dans les tournants, limons, garde-corps	`OPEN`	Un plan et un détail d'escalier. A-402 ne donne que les décomptes de contremarches et le repère du palier.
R-12	Cloisons intérieures, gypse, portes, finis, armoires	`OPEN`	Une décision de portée intérieure (l'intérieur est-il au permis ?) plus des élévations intérieures et un tableau des finis.
R-13	Mécanique, électricité, plomberie	`OPEN`	Dessins M/É/P. Aucun dans l'ensemble ; l'équipement est localisé, jamais dimensionné.
R-14	Nombre de détecteurs de fumée / CO	`OPEN`	Un tableau des détecteurs ou un plan de sécurité incendie. La légende définit les symboles, mais aucun décompte n'est tabulé et les mêmes préfixes sont réutilisés sur les compositions de murs et de planchers, donc un décompte de symboles n'est pas fiable.
R-15	Démolition du garage attenant d'origine	`OPEN`	Un plan de démolition. Hors de la portée d'OL de toute façon ; consigné pour qu'il ne soit pas silencieusement oublié.
R-16	Longueurs de garde-corps (terrasse arrière, escalier)	`OPEN`	Des plans cotés. Les spécifications existent (V-22, V-23) ; les longueurs, non.

Pourquoi 16 et non zéro. Il n'y a pas de tableau des portes et fenêtres, pas de plan de fondation, pas de dessin structural, pas de dessin de mécanique, d'électricité ou de plomberie, pas de légende de composition de mur ou de toiture et pas de plan de démolition dans cet ensemble de 11 feuilles. Un brouillon qui cache ses lacunes est pire qu'un brouillon qui les nomme.

4 · Limites — ce que ce document n'est pas

- **Pas une soumission, ni une estimation.** Il ne porte aucun prix. Il porte des quantités avec leurs sources.
- **Pas une détermination professionnelle.** OL n'est ni architecte, ni ingénieur, ni technologue, ni estimateur en bâtiment. **OL ne détient aucune licence RBQ.** Ceci est un métré préliminaire destiné à être signé et présenté par un entrepreneur licencié. Toute détermination du bâtiment — structurelle, réglementaire ou autre — sort de ce qu'OL produit et de ce que ce document affirme.
- **Les dessins ne sont pas des plans pour permis.** L'ensemble provient d'une soumission en PIIA (*intégration architecturale*), et chacune des 11 feuilles porte le tampon rouge de l'architecte : *« Ces plans ne sont pas des plans pour permis. »* Le même dossier montre aussi un tampon permis et CCU — les deux mentions figurent sur chaque feuille. **Un ensemble qui dit de lui-même qu'il n'est pas un ensemble pour permis ne peut pas être traité comme un ensemble de construction**, et les quantités ci-dessus ne sont aussi définitives que la révision dont elles ont été lues.
- **Ni le permis ni l'approbation n'ont été vérifiés.** Le dossier est une recommandation de PIIA au conseil ; ni son adoption ni la délivrance d'un permis n'ont été vérifiées. Que le projet soit permis, en cours ou déjà construit est une question pour le client (voir §5).
- **Aucun avis structurel, réglementaire ou d'ingénierie.** Ce document compte ce que les dessins montrent. Il ne décide pas si les dessins sont justes, si la structure tient, ni si le bâtiment est conforme.

- **Aucune portée sur la démolition, l'amiante ou les matières dangereuses.** Un bâtiment de milieu de siècle fait des matières dangereuses une question pour un spécialiste qualifié.
- **Aucune visite de site.** Les quantités suivent les dessins. Si les dessins et le site se contredisent, le site gagne et les lignes touchées sont reprises.
- **Rien n'a été mesuré sur les plans.** `DERIVED-SCALED` est vide par dessein, parce que les dessins l'interdisent en termes.
- **Les quatre aires de façade et les quatre aires vitrées sont les chiffres du calcul de rayonnement lui-même.** Ce sont les seules aires par façade qui existent pour ce bâtiment ; elles sont citées telles qu'imprimées et leurs pourcentages internes se recalculent correctement. Les traiter comme un métré mesuré de l'enveloppe serait un mauvais usage.
- **Les points `OPEN` sont manquants exprès.** Le §3 n'est pas une liste d'oublis.
- **L'intérieur est délibérément exclu.** Les aires des pièces sont cotées, mais la portée n'est pas confirmée. Voir §1.

5 · Ce qui doit être confirmé avant de chiffrer quoi que ce soit

Ordonné par ce que coûte une erreur. Ce sont les questions que le livrable pose au client, par écrit, au lieu de supposer une réponse.

1. **Le projet est-il actif** — permis délivré, travaux non commencés, ou déjà construit ?
2. **Est-ce la dernière révision ?** Et existe-t-il un ensemble postérieur, pour permis ou pour construction, vu ce que l'architecte a tamponné sur chaque feuille ?
3. **L'intérieur est-il dans la portée ?** Le dossier d'approbation ne couvre que l'extérieur.
4. **Les dessins de fondation et de structure**, tamponnés par un ingénieur membre de l'OIQ — les dessins eux-mêmes l'exigent. Sans eux, R-08 et R-09 ne peuvent pas être clos.
5. **La légende des compositions de mur et de toiture.** Sans elle, l'isolant, les panneaux et le pare-air ne peuvent pas être chiffrés.
6. **Un tableau des portes et fenêtres.** 13 ouvertures, 39,4 m² de vitrage, pas une largeur imprimée.
7. **Quels murs sont réellement re-revêtus ?** V-13 donne 244,8 m² pour l'enveloppe entière. Cette seule réponse déplace la ligne de revêtement d'un ordre de grandeur.

6 · Ce que le livrable payant ajoute

L'échantillon ci-dessus est le bloc des quantités. Le métré payant est le même document avec la couche de prix par-dessus, et l'arithmétique menée jusqu'aux lignes de taxes.

	Cet échantillon	Le métré payant
Quantité par ligne, avec base au niveau de la feuille	oui	oui
Classification `OBSERVED` / `DERIVED` / `OPEN`	oui	oui
Prix unitaire contre chaque ligne	**non — aucun**	oui, là où une base de prix existe
Provision pour pertes	non	énoncée en pourcentage par matériau, pas enfouie
Boîtes et moulures	non	arrondies à ce qui s'achète réellement
Sous-totaux par division	non	recalculés à partir de leurs parties
TPS 5 % / TVQ 9,975 % reportées au total	non	oui
Révision	—	une révision incluse
Livraison	—	48 h

6.1 · Combien ça coûte — prix des services seulement

Offre	Prix	Portée
Premier métré, nouveau client	**gratuit** — un par nouveau client	jusqu'à 1 000 pi², le livrable complet avec prix
Métré complet, tarif de fondation	**74,99 $** (standard **149 $**)	jusqu'à 1 000 pi², liste de matériaux chiffrée, une révision, 48 h
Micro-métré	**25 $**	une pièce, un métier, **quantités seulement**, 24 h
Au-delà de 1 000 pi²	**prix par projet, avant tout début de travaux**	—

Prix en dollars canadiens, avant taxes ; la **TPS (GST) 5 %** et la **TVQ (QST) 9,975 %** figurent sur chaque facture. Les tarifs de fondation s'appliquent aux 10 premiers clients par offre.

> **Aucun de ces prix n'est appliqué à une quelconque quantité de ce document.** Ce sont les prix du service. Ils chiffrent le document, pas le bâtiment.

La position de ce projet par rapport au plafond, dite plutôt que passée sous silence. Le plancher ajouté est de 141,26 m² = **1 520,5 pi²**, au-dessus du plafond de 1 000 pi² ; un projet de cette taille est donc chiffré par projet avant tout début de travaux — et non à 74,99 $. (L'emprise seule, 70,63 m² ≈ 760 pi², se situe sous le plafond ; la surface sur laquelle le plafond se mesure est indiquée dans le prix, par écrit, avant le début des travaux.)

7 · Ce qui a été retiré pour la publication, et ce qui ne l'a pas été

Cet échantillon a été construit à partir d'un métré réel pour un projet réel. Pour le publier, les éléments suivants ont été retirés :

- l'adresse civique et le nom de rue, le code postal ;
- les noms du propriétaire et du client ;
- le nom de l'architecte, sa firme et ses coordonnées ;
- le numéro de permis, le numéro de dossier et la référence de dossier ;
- toute image de feuille de plan et tout extrait de dessin, ainsi que les spécifications complètes de produits citées sur les feuilles ;
- l'arrondissement municipal, et tout autre identifiant qui préciserait la localisation au-delà de « Montréal ».

Ce qui les remplace tient en une ligne : **un agrandissement résidentiel arrière + un étage au-dessus d'un garage, Montréal, 122 m² d'emprise totale après travaux, plans datés de 2025.** (L'en-tête arrondit à 122 m² ; la ligne de quantité elle-même, V-03, porte le 122,34 m² imprimé.)

Ce qui n'a pas été changé : les quantités. Chaque chiffre des §2 et §3 est le chiffre du projet. Les numéros de feuille sont conservés parce que la colonne Base ne vaut rien sans eux — une quantité qu'on ne peut pas retracer à une feuille est un nombre que quelqu'un doit prendre sur la foi.

Préparé par OL Services, une division de OL — Optimization and Logistics, Montréal, Québec · NEQ 2270669312 · GST 81902 9992 RT0001 · QST 4024451921 TQ0002. Aucune licence RBQ. Ceci est un métré préliminaire, pas une estimation : les estimations sont préparées pour être signées et présentées par un entrepreneur licencié.